

# Filière Officine

**Responsable :** Pr G. MARTI-MESTRES

## **Objectifs :**

La filière Officine, spécialisation qui débute au second semestre de la quatrième année des études pharmaceutiques (DFGSP1) a pour vocation de former des pharmaciens d'officine acteurs de santé publique et chefs d'entreprise. Grâce à une formation pluridisciplinaire et très professionnalisante, les pharmaciens sortants seront dans la capacité de jouer pleinement leur rôle d'acteurs de la santé publique. Ils pourront ainsi délivrer les médicaments et les autres produits de santé en toute sécurité. Ils seront également capables de prodiguer à bon escient des conseils pharmaceutiques et de prendre en charge des missions de prévention et des actions d'éducation thérapeutique. Ayant acquis de solides compétences en communication, comptabilité, management, ressources humaines, ils seront à même de gérer l'entreprise officine de manière optimale.

## **Débouchés :**

La filière Officine a pour but de former :

- des pharmaciens d'officine, titulaires ou assistants.
- des pharmaciens dans les établissements de distribution en gros (grossistes répartiteurs) avec une formation complémentaire de type IAE (Institut d'Administration des Entreprises) ou autre Master professionnel
- des pharmaciens inspecteurs de la santé ou de pharmacien conseil de la Sécurité Sociale, fonctions accessibles par concours, après quelques années d'expérience professionnelle.

## **Organisation de la formation :**

La filière officine débute au second semestre de la DFASP1 (anciennement 4<sup>ème</sup> année). L'étudiant inscrit dans la filière Officine doit en plus des UE de tronc commun valider au second semestre les UE de spécialisation suivantes :

- UE 11 Législation pharmaceutique et droit social
- UE 12 Compléments alimentaires - bases scientifiques d'utilisation
- UE 13 Phytothérapie Aromathérapie
- UE 14 Dispensation des médicaments et autres produits de santé (qui comprend un stage de 4 semaines dans une officine)

L'année de DFASP2 (anciennement 5<sup>ème</sup> année) correspond à l'année hospitalo-universitaire. Parallèlement au stage hospitalier (cf. paragraphe stage hospitalier), l'étudiant doit valider les UE suivantes :

### **Semestre 1**

- UE 1 - Dispensation du médicament et suivi pharmaceutique des patients
- UE 2 - Activités spécialisées II – Dermocosmétique - Pharmacie Vétérinaire –Thermalisme
- UE 3 : UE Risques sanitaires Environnementaux
- UE 4 - Risques sanitaires environnementaux appliqués

### **Semestre 2**

- UE 5 - Education thérapeutique
- UE 6 - Automédication et conseil à l'officine
- UE 7 – Comptabilité gestion et management à l'officine
- UE 8 - Management de la qualité
- UE 9 - Pratique officinale : pharmacologie appliquée à la délivrance de l'ordonnance

La filière officine est clôturée par l'année de 3<sup>ème</sup> cycle court (anciennement 6<sup>ème</sup> année) cette année est organisée en deux temps tout d'abord avec des enseignements théoriques et pratiques pour finir par un stage de pratique officinale.

Les UE de semestre 1 sont les suivantes :

- UE 1 – Optimisation de la prise en charge pharmaceutique ambulatoire
- UE 2 – De la mère à l'enfant
- UE 3 –La personne âgée et maintien à domicile
- UE 4 – Accompagnement du patient en oncologie.
- UE 5 – Orthopédie et Dispositifs médicaux
- UE 6 – Préparation officinales et magistrales
- UE 7 – Droit Pharmaceutique et Sécurité sociale
- UE 8 – Homéopathie
- UE 9 – Pharmacie expérimentale
- UE 10 – Anglais à l'officine

Durant le semestre 2, l'étudiant réalise un stage de pratique professionnel de 6 mois à partir de janvier dans une officine dont le titulaire est agréé à recevoir des stagiaires. Le stagiaire reçoit une indemnité.

### **Formations complémentaires**

Les Diplômes Universitaires (DU) permettent des spécialisations complémentaires particulièrement intéressantes, certaines formations sont

accessibles dès la 3<sup>ème</sup> année de cycle court c'est le cas du DU d'homéopathie et du DU de maintien et soins à domicile...

D'autres DU sont réservés aux diplômés comme le DU de Pharmacien Orthopédiste et le DU de phytothérapie et d'aromathérapie..

La liste complète des DU proposés par la Faculté de Pharmacie de Montpellier est disponible ici <http://pharmacie.edu.umontpellier.fr/formations/>

### **Le stage hospitalier :**

Au cours de la DFASP2 année hospitalo-universitaire (AHU), l'étudiant exerce des fonctions hospitalières. Les stages sont réalisés dans des unités de soins, des services de pharmacie et des services de biologie des centres hospitaliers régionaux, publics ou privés liés par convention à la Faculté. Les étudiants choisiront un groupe de 3 stages de 3 mois dans des services hospitalier différents, l'ordre de choix est fonction du mérite (résultats des années précédentes).

L'objectif de ce stage est de familiariser l'étudiant avec la prescription des médicaments et des analyses biologiques, de l'aider à résoudre les problèmes posés par le suivi thérapeutique et biologique et de lui permettre d'assurer ses fonctions professionnelles ultérieures d'information, de vigilance et de gestion.

Le stage hospitalier est accompli à mi-temps sur 9 mois, pour la filière officine il débute en septembre pour se terminer fin mai, à raison de cinq demi-journées par semaine et le stagiaire perçoit une indemnité de fonction.